



VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2023-492
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2023-492 décrétant une dépense et un emprunt de 369 720,62 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales (ponceaux) dans le rang Sainte-Catherine et la 98^e Rue

- QUE le règlement vise à décréter une dépense de dépense et un emprunt de 369 720,62 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales (ponceaux) dans le rang Sainte-Catherine et la 98^e Rue ;
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

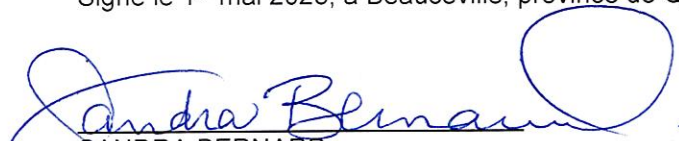
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 1^{er} mai 2023.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 1^{er} mai 2023.

Signé le 1^{er} mai 2023, à Beauceville, province de Québec.


SANDRA BERNARD
Greffière